



Notre journal

Le feuilleton littéraire de la VIGIE et l'étude en cours sur l'équipement des grands ports de mer sont suspendus cette semaine pour faire place au texte complet de la magistrale réponse du trésorier Lafrance au rapport fantaisiste de l'auditeur Robertson.

Un coup droit

La victoire achetée sous de faux prétextes pousse la bande Huard aux extrêmes limites de l'audace. Ces hypocrites affectent de voir dans cette élection la séparation des bons et des méchants; les électeurs sont partagés en deux partis: celui de la tempérance et celui de la boisson, le parti des honnêtes gens et celui de la canaille.

Ainsi, il ne serait plus permis de différer d'opinion sur la valeur légale et morale du règlement de 7 heures sans s'encanailler en la compagnie des hôteliers. Nous sommes donc condamnés pour avoir hasardé l'opinion que les hôteliers, sont du monde comme les autres et qu'ils ont agi en gentilshommes dans la présente circonstance, en se soumettant loyalement à une loi, tout injuste qu'elle fût, sauf à la contester devant les tribunaux. Nous allons l'être encore bien plus, car nous prétendons que, s'il y a de la canaille parmi eux, il y en a également dans d'autres classes sociales, et nous allons en donner la preuve pas plus tard que tout de suite.

Question au maire

Le compte-rendu des observations dont le maire Garneau a accompagné la lecture du travail du trésorier Lafrance est-il exact, tel qu'il a paru dans l'Événement de samedi dernier?

Comme pas un autre journal de cette ville ne corrobore cette version, il y a lieu, comme presque toujours du reste, de douter de l'exactitude du rapport de l'Événement.

Assisi posons-nous la question carrément à Son Honneur. Si l'Événement dit vrai, le maire endosse l'ivrogne Robertson, attaque l'administration précédente sur le dos de l'intègre trésorier Lafrance, révèle les vieilles histoires de déficits, en un mot épouse la cause de l'Événement.

Depuis un certain temps, il y avait des signes d'apaisement dans le ciel politique, et la VIGIE aurait été heureuse d'y aider pour sa part.

C'est à M. Garneau de dire si c'était une illusion. Est-il pour la paix, avec son chef et la majorité des citoyens? Ou veut-il marcher avec l'Événement et le sénateur Landry?

Réfutation complète et victorieuse du rapport Robertson

Par le Trésorier de la Cité

HOTEL DE VILLE

BUREAU DU TRÉSORIER DE LA CITÉ

A Son Honneur J. Geo. Garneau, Maire de Québec. Monsieur le Maire,

Dans ma lettre du 12 mars dernier, je vous disais que, depuis plus de deux ans, monsieur le sénateur Landry publiait dans son journal l'Événement, sur la position financière de la ville, sur la conversion de la dette, et sur les rapports du trésorier, des articles fantaisistes et à sensation, tellement empreints de la plus insigne mauvaise foi et de l'ignorance la plus complète des questions abordées, qu'ils ne méritaient pas même l'honneur d'une discussion sérieuse.

J'ajoutais que toutes ces accusations mensongères, systématiquement et constamment répétées, avaient réussi à jeter le doute et le soupçon partout, et avaient créé parmi les citoyens un malaise tel qu'une enquête, comme venait de le décider le Conseil, pouvait seule soulager l'opinion publique justement alarmée.

Je terminais en vous disant qu'en honneur, il me fallait vous offrir ma démission, comme trésorier de la cité, à moins que cette enquête, complète et sérieuse, ne vint prouver de la manière la plus évidente que toutes ces accusations, odieusement lancées contre moi et contre tous les employés de mon département, étaient fausses et mensongères, et que la flétrissure que l'on avait voulu attacher à mon nom devait retomber sur le front de l'auteur de toutes ces vilénies, de toutes ces honteuses et lâches calomnies.

Cette enquête a eu lieu, et un rapport signé par monsieur Robertson a été soumis au Conseil. Je ne vous cache pas, monsieur le Maire, que j'aurais préféré qu'un rapport de cette importance eût été préparé et signé par l'homme de votre choix, monsieur J. Lorne McDougall, dont l'honorabilité et la droiture ont toujours été au-dessus de tout soupçon.

Malheureusement, et je le regrette plus que qui ce soit, une douloureuse maladie a frappé monsieur McDougall, et l'a empêché de terminer le travail qu'il avait si activement commencé. Certes, je ne voudrais pas être trop sévère pour monsieur Robertson, mais je me dois de déclarer que je ne trouve pas dans son rapport cette impartialité, cette absence de parti pris, cette justice qu'exigeait le travail qui lui avait été confié. Sans lire entre les lignes, on y trouve trop visiblement l'esprit et le but qui l'ont dicté.

QUELLES ÉTAIENT LES PRINCIPALES ACCUSATIONS?

1° Que, durant l'administration des douze dernières années, des sommes considérables étaient mystérieusement disparues du trésor municipal et que cette disparition était soigneusement cachée par le trésorier qui, complice de toutes ces dilapidations, falsifiait les livres et soumettait au Conseil des rapports faux et mensongers.

2° Que des pertes énormes avaient été faites par la cité, surtout dans la conversion de la dette anglaise, qui était un véritable désastre.

Voilà les principales accusations. PREMIÈRE ACCUSATION.

SOMMES DISPARUES

Que valait et que vaut cette odieuse accusation? A-t-on pu constater la disparition d'un seul montant, si minime fût-il, qui pût quelque peu la justifier? Non, rien. Pendant des mois entiers, on a fouillé dans tous les départements, examiné toutes les pièces justificatives, scrupuleusement dépouillé toutes les correspondances, et, de guerre lasse, monsieur Robertson est obligé d'admettre qu'il

n'a rien trouvé, que toutes ses recherches n'ont amené aucune découverte de sommes mystérieusement disparues et cachées au moyen de faux états.

Pas de dette flottante non plus, mais une somme de \$52,371.35 au crédit de la cité à la Caisse d'Économies et en mains le 30 avril 1906. Aux demandes (page 7): "Quel est le montant de débetures non convertibles, mais converties et utilisées pour d'autres fins que la conversion?"

"Quel est le montant réellement déboursé pour cette partie non autorisée de la conversion?" "Quelle est la valeur actuelle au moment de sa conversion de chaque montant converti?"

M. Robertson répond: "Aucune. Rien. Nulle." Et il ajoute ailleurs (page 66): "J'ai été incapable (I have been unable) de découvrir aucune somme qui ait été dépensée pour d'autres fins que celles pour lesquelles elle aurait dû l'être."

Quant aux \$14,000 dont parle M. Robertson, il n'y est pas du tout; il confond deux choses tout à fait différentes.

Sous l'administration de M. Frémont, en 1892, une dépense de \$14,000 fut autorisée par l'Acte 55-56 Vict., chap. 50, pour l'achat de propriétés à SAINT-SAUVÉUR, DANS LE BUT D'Y CONSTRUIRE UN PARC.

Ce montant, qui n'a rien à faire avec le Parc Victoria, fut alors dépensé et au-delà, pour un tout autre parc, comme le prouve l'état ci-joint.

POUR PARC

Table listing names and amounts for the park project, including Lapointe, Méthot, Morency, Perron, Plamondon, Rancour, Pelletier, Fournel, Martin, Robertson, Leonard, and Brodrigue.

Total... \$20,572.40

Quant au Parc Victoria, il n'a jamais été question d'émettre des débetures pour l'achat de ce terrain et la construction de ce parc, et il n'en a jamais été émis. La cité paie à l'Hôpital Général une rente annuelle de \$500., avec droit d'acheter ce terrain quand elle le voudra, en payant \$20,000.

Comme l'on voit, M. Robertson n'a pas compris du tout la question de ces deux parcs, et son exception de \$14,000, la seule découverte qu'il ait faite, ne vaut pas grand-chose, on l'avouera.

Maintenant, tout cela n'est-il pas suffisant pour démontrer, à tout homme d'honneur, combien étaient mensongères toutes ces lâches accusations?

N'est-ce pas suffisant pour donner la mesure de la valeur morale de celui qui les proférait ainsi, froidement, sans raison, sans l'ombre d'une justification?

Ces quelques remarques suffisent amplement, je crois, pour disposer de la première accusation.

DEUXIÈME ACCUSATION

LA CONVERSION DE LA DETTE

La conversion de la dette anglaise a été une cause de pertes énormes, un véritable désastre. Un mot d'explication. La conversion de la dette avait deux buts principaux: D'abord, diminuer, autant que possible, l'intérêt de 6, 5, et 4 1/2 %, payable sur nos débetures en Angleterre, cet intérêt absorbant une grande partie du revenu, alors si faible.

Puis, consolider cette dette anglaise en la convertissant en stock de 3 1/2 %, et éteindre cette nouvelle dette dans un laps de temps convenu, au moyen d'un fonds d'amortissement: ce fonds d'amortissement devant être employé tous les six mois à racheter, par des tirages, un égal montant des certificats du nouveau stock.

Cette question de la conversion n'était pas nouvelle en 1896. Elle était sur le tapis depuis une douzaine d'années, et un bon nombre

de propositions avaient été faites à la cité, mais sans résultat.

Lorsque l'Honorable Monsieur Parent fut élu Maire de Québec, il se mit bientôt au courant du projet, et résolut d'en finir avec cette question qu'il soumit au Comité des Finances.

Le Comité, au commencement du mois d'août 1896, demanda, par la voie des journaux de Québec, Montréal et New-York, des soumissions pour le 15 septembre suivant.

J'annexe ici l'annonce. MM. Coates, Hanson & Co. soumièrent trois propositions différentes.

Avant d'en venir à une entente finale, le Comité décida le 14 août 1896, de soumettre ces trois propositions à un comité spécial, composé de M. Machin, assistant trésorier de la province, de M. J. A. Labrecque, comptable expert de la Banque Nationale, et de moi-même, avec instruction d'en faire l'examen sévère et de faire rapport.

Ce rapport, dont je joins ici copie, recommandait au Conseil le projet actuellement en opération et résumait ainsi son travail.

"Quant au No. 1, pourvoyant au remplacement à dater du 1er Janvier prochain de \$525,489, par une émission de £654,480, portant 3 1/2 % d'intérêt à 65 ans, c'est pratiquement un emprunt au pair équivalent à du 3 1/2 % à 65 ans; c'est certainement un taux très favorable, probablement le plus bas que la cité puisse espérer pour le moment, et la cédule soumise par MM. Hanson des valeurs des émissions actuelles que l'on propose de convertir est, aussi très possible, identique aux dernières cotes du marché anglais.

Nous sommes donc d'opinion, pour toutes ces raisons, que la conversion de la dette, au moyen d'un amortissement, devrait être faite, et que la soumission No. un est, pour le moment, la plus avantageuse et devrait, dans l'intérêt de la cité, être acceptée."

Le Conseil adopta le rapport, et un contrat fut alors passé avec MM. Coates, Hanson & Co., par lequel ces messieurs s'engageaient à racheter pour la cité, à une prime convenue, les débetures portant 6, 5 et 4 1/2 % d'intérêt, acceptant en paiement, et à 93, le nouveau stock que la cité devait émettre.

Malheureusement, Messieurs Coates & Hanson ne réussirent pas à racheter la plus grande partie de ces débetures, comme ils l'espéraient—les détenteurs ne voulant pas s'en départir. Néanmoins, à son dernier, ils avaient réussi à racheter environ 70 pour cent.

Avec l'échéance du premier juillet 1905, pour laquelle nous leur avons accordé une prime de deux pour cent, dont je parlerai dans un instant, nous avons réellement converti 79 pour cent du total de la dette anglaise.

Je soumetts le tableau suivant, montrant, d'après le contrat, les débetures à racheter, les primes, les échéances, et le montant du stock 3 1/2 pour cent devant servir au rachat.

TABLEAU

Table with columns: Montant, Intérêt, Maturité, Com. mission, Stock 3 1/2. Rows include various interest rates and maturity dates.

Je soumetts maintenant le tableau de ce qui reste aujourd'hui à racheter, les primes, les échéances et la balance du montant du stock 3 1/2, dont une partie ne sera pas émise, par suite de la diminution graduelle des primes, ce qui équivaut à autant de stock racheté.

Table with columns: Bal. à racheter, Intérêt, Maturité, Com. mission, Bal. du stock. Rows show remaining debt and interest details.

Soit, en chiffres ronds, 79% racheté sur le total de la dette. Maintenant, quel a été le résultat de la conversion depuis le 1er janvier 1897 jusqu'au 1er janvier 1906?

Et qu'est-ce que la ville a gagné durant cette période de neuf ans? De l'aveu même de M. Robertson, le résultat a été avantageux, et la

ville a gagné \$142,783.20.

Je prends les propres chiffres de son rapport (page 13) sans les contrôler. Voici ce qu'il dit: "Intérêt et commission qui auraient été payés de juillet 1897 à janvier 1906, s'il n'y avait pas eu de conversion... \$1,284,366.24

Intérêt et commission payés jusqu'à ce jour pour la même période... 1,141,583.04

Intérêt épargné sous le régime de la conversion... \$142,783.20 soit près de \$16,000 par année.

Comment, en face de ce résultat, M. Robertson peut-il dire (page 77), que la cité aurait dû cesser toute conversion, dès qu'elle eut constaté que la conversion complète était impossible?

En mettant fin, au bout de trois ans, par exemple en 1900, au contrat avec MM. Coates & Hanson, la cité n'aurait-elle pas perdu la plus grande partie de ces \$142,783.20. N'aurait-elle pas perdu près de \$16,000 par année?

N'ent-il pas été ridicule de cesser la conversion quand, en renouvelant le contrat, on épargnait annuellement près de \$16,000 sur le paiement des intérêts?

Ne devait-on pas plutôt profiter des efforts que faisaient MM. Coates & Hanson pour racheter les débetures, et continuer, peu à peu, une conversion qui donnait d'aussi beaux résultats?

Heureusement pour la cité, nous n'avions pas la même opinion que M. Robertson sur la conversion, et sur l'avantage d'un renouvellement de contrat. Comme il y avait profit, nous avons jugé préférable, au lieu de mettre fin à ce contrat, de le renouveler plusieurs fois, tout en obtenant une diminution des primes à payer.

Finalement, nous avons obtenu, au bout de neuf ans, une conversion partielle de 79 pour cent et un profit net de \$142,783.20, ce qui a permis de diminuer la dette d'autant par le rachat de certificats et par les dépôts à la Caisse d'Économies.

N'est-ce pas mieux que d'avoir cessé toute conversion, parce qu'on ne pouvait la faire complète? Il est vrai que la Caisse d'Économies ne donnait que 3 pour cent au lieu de 3 1/2 pour cent, il y a eu perte de \$1,241.90 sur nos dépôts, mais cette perte était incontrolable, aucune banque ne voulant donner plus de 3 pour cent sur les dépôts. Grâce à vos efforts, Monsieur le Maire, cette perte ne se répètera plus, la Caisse ayant consenti, sur vos instances, à accorder 3 1/2 pour cent pour ces dépôts spéciaux.

Monsieur Robertson oublie, volontairement ou non, de faire remarquer dans son rapport que, si la cité a été forcée de continuer l'ancien système, et de payer de forts intérêts pendant neuf ans pour la partie non rachetée, elle a en retour, par la diminution graduelle des primes à chaque renouvellement, épargné un joli montant sur le total du stock qui devait être émis, d'après le contrat, pour le rachat des débetures.

D'après les calculs de la conversion (voir les tableaux ci-dessus), un montant de... £276,774.00 avait été fixé pour le rachat de l'échéance du 1er juillet 1905, £220,000.

Par suite de la diminution graduelle des primes, c'est sa

mes, causée par le retard apporté au rachat des débetures, ce montant de £220,000 a été racheté et converti en nouveau stock, par une émission de... 262,458.00

Voilà donc, épargnée, une somme de... £14,316.00 ou: \$69,671.00, ce qui équivaut à un rachat, puisque la cité ne sera pas obligée d'émettre ce montant du nouveau stock, et cela nous dispense amplement de déposer les \$1,200 perdus par force majeure, sur nos dépôts.

Il en est de même pour les autres émissions qui ont été réduites en proportion. L'émission de 1908, qui était de... £134,775.00 n'exigera, même en donnant 2%, qu'une émission de... 124,462.00

Soit, montant épargné, £10,313.00 ou: \$50,190.

EN RÉSUMÉ, la conversion épargnée jusqu'au 1er janvier 1906... \$142,783.20 diminuée de la dette d'à peu près autant, par le rachat de certificats et par nos dépôts.

Plus une diminution du montant à émettre pour 1905 de... \$69,671.00 et pour 1908 de... 50,190.00

N'est-ce pas un résultat satisfaisant, et conforme, proportionnellement au rachat, aux prévisions du Comité Spécial, qui avait, lui, sérieusement et complètement étudié la question?

Monsieur Robertson admet le bénéfice fait par la cité pendant les neuf premières années de la conversion. Il ne peut d'ailleurs nier ce résultat, car les chiffres consignés dans nos livres le prouvent d'une manière indiscutable. Mais, chose étrange, il déclare qu'il serait contre les intérêts de la cité de pousser plus avant la conversion, à moins que des conditions beaucoup plus favorables ne soient obtenues, ce qui n'est pas probable.

Ainsi, plus des 3/4 (79 pour cent) de la dette ont été convertis et ont donné un bénéfice de \$142,783.20 en neuf ans.

Il reste moins d'un quart (21 pour cent) à convertir, et M. Robertson nous dit, sans rire, que si la cité persiste dans la conversion, nous arriverons à perdre, non-seulement, ce que nous avons gagné... \$142,783.20 mais encore... 278,975.25

Soit un total de... \$421,758.45 (1) Vraiment, M. Robertson est trop modeste.

Je connais un certain personnage dont la vie se passe à se moquer du public, en lui soumettant les calculs les plus fantaisistes, les propositions les plus saugrenues, qui, un jour a trouvé que la cité perdait par la conversion au-delà d'un million.

Ce fameux personnage, qui n'est pas même citoyen de Québec, peut se permettre de semblables fantaisies, peut trouver une jouissance à déprécier tout ce qui se fait à Québec, à ruiner le crédit de la ville, si bien rétabli depuis douze ans, et maintenu au prix de tant d'efforts et de travail. C'est dans sa nature, c'est sa spécialité, c'est sa

(1) Qu'il mette les \$142,783.20 à intérêt composé pendant la balance du temps du contrat, 50 ans, et cela lui donnera 625,31, plus que le double de sa perte.

Advertisement for Compagnie CHINIC, Marchands Quincailliers. Located at Rue de la Montagne, Basse-ville and Rue de la Fabrique, 28, Haute-ville. Lists various firearms like Carabines, Fusils, Revolvers, and Cartouches, as well as camping equipment and cutlery.

EXIGEZ LE COGNAC "FLEUR DE FRANCE" MARIE BRIZARD & ROGER

D. MASSON & CIE, Seuls Agents, MONTREAL



Le Gin Croix Rouge facilite la digestion.

Fondée en 1876 Téléphone 222-4

CHARLES VEZINA

ENTREPRENEUR

Electricien, Plombier, Ferblantier, Gazier et Couvreur

Posage d'appareils de chauffage à air chaud, à la vapeur et à l'eau chaude, appareils de plomberie les plus modernes et hygiéniques. Fourniture et installation d'éclairage électrique et au gaz. Assortiment complet d'appareils de plomberie et fixures électriques poêles de cuisine les plus améliorés.

Prix très modérés | 117-119 du Pont, Que., Atelier, 124 du Roi.

GARANTI PAR LE GOUVERNEMENT CANADIEN

Fabrique par E. W. PARKER Distillateur Montréal.

PARKER'S STANDARD Whisky Blanc

Le plus pur et le moins coloré des spiritueux.

GILLESPIES & Co, Seuls agents 12, rue St-Sacrement, Montreal.

IL A PASSE DEUX ANS EN ENTREPOT

INSISTEZ

pour avoir les

BIERES et PORTER

FOX HEAD

Leur qualité est reconnue



Le ministère des travaux publics recevra jusqu'à lundi, 29 décembre 1906, inclusivement, des soumissions pour la construction d'un quai à St-Vallier, comté de Bellechasse, Que., lesquelles devront être cachetées, adressées au sous-secrétaire et porter sur leur enveloppe, en sus de l'adresse, les mots: "Soumission pour quai à St-Vallier, Que."

On peut consulter les plans et devis aux bureaux de M. J. L. Michaud, ingénieur résident, édifice de la Banque des Marchands, rue St-Jacques, Montréal, du matin de 10 heures à 12 heures, et au bureau du ministre des travaux publics, à Ottawa.

Les soumissions doivent être libellées sur les imprimés que le ministre fournira à cette fin et devront porter la signature des soumissionnaires.

Un chèque de treize cents dollars (\$13.000), à l'ordre de l'honorable ministre des travaux publics et accepté par une banque à charte, devra accompagner chaque soumission. Ce chèque sera retenu si l'entrepreneur dont la soumission aura été acceptée refuse de signer le contrat d'entreprise ou s'excuse pas intégralement ce contrat.

Les chèques dont on aura accompagné les soumissions qui n'auront pas été acceptées seront retournés.

Le ministre ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre, FRED. GELINAS, Secrétaire. Ministère des travaux publics, Ottawa, 21 novembre 1906.

N.B.—Le ministre ne reconnaîtra aucune note pour la publication de l'avis ci-dessus lorsqu'il n'aura pas expressément autorisé cette publication.



Le ministère des travaux publics recevra jusqu'à lundi, 11 décembre 1906 inclusivement, des soumissions pour la construction d'un débarcadere, sur le lac St-François, à Lambton, comté de Beauce, Que., lesquelles devront être cachetées, adressées au sous-secrétaire et porter sur leur enveloppe, en sus de l'adresse, les mots: "Soumission pour débarcadere à Lambton."

On peut consulter les plans et devis aux bureaux de M. J. L. Michaud, ingénieur résident, édifice de la Banque des Marchands, rue St-Jacques, Montréal, du matin de 10 heures à 12 heures, et au bureau du ministre des travaux publics, à Ottawa.

Les soumissions doivent être libellées sur les imprimés que le ministre fournira à cette fin et devront porter la signature des soumissionnaires.

Un chèque de neuf cents dollars (\$9.000), à l'ordre de l'honorable ministre des travaux publics et accepté par une banque à charte, devra accompagner chaque soumission. Ce chèque sera retenu si l'entrepreneur dont la soumission aura été acceptée refuse de signer le contrat d'entreprise ou s'excuse pas intégralement ce contrat.

Les chèques dont on aura accompagné les soumissions qui n'auront pas été acceptées seront retournés.

Le ministre ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre, FRED. GELINAS, Secrétaire. Ministère des travaux publics, Ottawa, 17 novembre 1906.

N.B.—Le ministre ne reconnaîtra aucune note pour la publication de l'avis ci-dessus lorsqu'il n'aura pas expressément autorisé cette publication.



Chemins de Fer Intercolonial

Avis aux entrepreneurs

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au sous-secrétaire et endossées "Soumission pour ateliers," seront reçues à ce bureau jusqu'à 10 heures le lundi 10 décembre 1906, pour construction et érection d'ateliers à locomotives dans la cour du chemin de fer Intercolonial à Moncton, Nouveau-Brunswick.

Les plans et devis de l'ouvrage sont visibles à partir de cette date au bureau de l'ingénieur en chef du Ministère des Chemins de fer et Canaux, à Ottawa; au bureau du général-gérant des chemins de fer du gouvernement, à Moncton, N.-B.; et au bureau de l'ingénieur-surintendant des Canaux de la Province de Québec, No. 2 Place d'Armes, à Montréal, auxquels endroits les formulés de soumission peuvent être obtenus.

Dans le cas de raisons sociales, il sera nécessaire d'annexer les signatures actuelles de la raison sociale au complet, la nature de l'occupation et le lieu de résidence de chacun des membres de la maison; de plus un chèque accepté du montant de \$30,000, devra accompagner la soumission, lequel chèque accepté doit être endossé en faveur du Ministère des Chemins de fer et Canaux, et sera forfeit si la partie soumissionnaire refuse par la suite de signer le contrat aux termes spécifiés dans l'offre soumise.

Les chèques acceptés, ainsi déposés, seront remis aux parties respectives dont la soumission n'est pas acceptée.

Ce département ne s'engage pas, toutefois, à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

(Par ordre) L. K. JONES, Secrétaire. Ministère des Chemins de fer et Canaux, Ottawa, 9 nov. 1906.

Les journaux qui inséreront cet avis sans l'autorisation du Ministère n'en seront pas payés.

Demande au Parlement

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que la Quebec Bridge and Railway Company, s'adressera au Parlement du Canada à sa prochaine session pour l'adoption d'une loi amendement la Charte de la compagnie et lui accordant le pouvoir d'augmenter à deux au plus le nombre des directeurs élus par les actionnaires de la compagnie, et pour autres fins.

Québec, 25 octobre 1906. L. A. TASCHEREAU, Procureur de la requérante, 139, St-Pierre, Québec.

Hôtel King Edward

(En face l'Hôtel de Ville)

Le FINE CUT de F. X. Dussault vous oblige de le fumer malgré vous.

triste manie. Mais je nie à monsieur Robertson le même privilège. Je nie à monsieur Robertson, payé par la cité pour aider à M. McDougall à donner un état sérieux et vrai de la position financière de la ville et du résultat de la conversion, le droit de venir, dans un rapport de son cru, donner des chiffres absurdes, soumettre de ridicules suppositions, qui ne s'appuient ni sur la réalité des faits, ni sur l'état véritable du marché monétaire.

En effet, comment monsieur Robertson s'y prend-t-il pour démontrer que le système de la conversion est mauvais, et qu'il faut le cesser de suite?

Sa méthode est bien simple. Il fait des calculs basés sur des suppositions; il fait toute une conversion à son goût, à sa façon, une conversion de pure imagination et qui n'est pas réalisable.

Voici ce qu'il dit: "J'ai supposé que le montant qui, sous le régime de la conversion, a été affecté au rachat du nouveau stock et au fonds d'amortissement chaque année, aurait été mis de côté comme fonds d'amortissement, s'il n'y avait pas eu de conversion, et que les obligations échéant le 1er juillet 1905, auraient été rachetées par une émission de stock de 3 1/2 % à 94."

"Afin de pouvoir juger du résultat final du régime de la conversion, j'ai préparé un état indiquant le total à l'échéance du nouveau stock, c'est-à-dire dans 65 ans du premier janvier 1897, et établissant la comparaison entre la position créée par le régime d'une conversion partielle et la position sans conversion?"

"J'ai fait les calculs en supposant qu'aucune conversion ultérieure n'aurait lieu et que les diverses balances d'obligations non converties seraient rachetées à leur échéance par l'émission du stock de 3 1/2 % à 94, échéant à la même date que le stock déjà émis, c'est-à-dire 65 ans après le 1er janvier 1897."

"J'ai aussi supposé, dans le cas de la non conversion, que les différentes émissions seraient rachetées de la même manière, à mesure qu'elles deviendraient dues."

Ainsi, M. Robertson suppose que la ville continuera à mettre de côté chaque année le fonds d'amortissement actuel. Il suppose que les débetures échues le 1er juillet 1905 auraient pu être rachetées avec du 3 1/2 à 94. Il suppose que toutes les futures échéances, 1908, 1910, 1912, 1914, 1916 et 1918 se rachèteront aussi facilement avec du 3 1/2 à 94.

Enfin, tout n'est que suppositions. Et pourquoi toutes ces suppositions s'il tenait à soumettre un état aussi exact que possible du gain ou de la perte que donnera la conversion?

C'est qu'il sait bien qu'en se basant sur des chiffres sérieux, il arriverait à un tout autre résultat que celui qu'il nous donne.

Chargé de faire une comparaison entre ce que nous payons aujourd'hui avec la conversion, émission du stock 3 1/2 à 93, et ce que nous payions auparavant, 6, 5, 4 1/2, il ne s'occupe pas du tout de ces derniers chiffres qui ont servi de base à la conversion, il ne prend pas même pour ses calculs des chiffres d'une réalisation probable sur le marché à chacune des échéances; non, il prend un chiffre impossible à réaliser et uniforme pour toutes les échéances, passées et futures, 3 1/2 à 94.

La ville a fait la conversion avec du 3 1/2 à 93, M. Robertson fait une conversion à sa façon avec du 3 1/2 à 94.

Avec cette différence d'un point sur l'escompte, il était sûr d'arriver à une perte. En escomptant à 95, 98, il eût trouvé une perte encore plus considérable; seulement, la conversion de M. Robertson n'est qu'une supposition, n'est pas réalisable, et ce n'est pas ce qu'on lui demandait.

Ce procédé de M. Robertson est tout simplement inqualifiable, d'autant plus inqualifiable qu'il devait savoir qu'il eût été complètement impossible de racheter des débetures au 1er juillet 1905, en émettant du 3 1/2 à 94, qu'il devait savoir que la chose est également impossible cette année, et qu'elle le sera encore à la prochaine échéance en 1908.

Quand la ville de Montréal, en demandant des soumissions pour du 4 pour cent, à 40 ans, reçoit comme offre le plus élevée, 97 1/2; quand Winnipeg, pour du 4 pour cent, à longue échéance, reçoit également comme offre le plus élevée, 96;

Quand les débetures de 4 pour cent de Toronto sont aujourd'hui offertes au pair sur le marché;

Comment veut-on que Québec fasse mieux que ces villes, et puisse toujours, non-seulement vendre ses débetures de 3 1/2 pour cent à 94, mais ce qui n'est pas la même chose, racheter ses échéances à ce taux?

Que l'on s'informe auprès des hommes d'affaires bien renseignés sur l'état du marché, et l'on se convaincra bientôt que les chiffres de M. Robertson ne sont pas sérieux.

Tout diront que personne ne voudrait entreprendre le rachat de la prochaine échéance, en 1908, au prix fixé par M. Robertson, 3 1/2 pour cent à 94. Ces suppositions ne valent donc rien.

Enfin, que veut M. Robertson? A voir l'insistance avec laquelle il veut mettre fin à la conversion de la dette, on serait porté à croire qu'il préfère qu'à l'avenir on continue, comme autrefois, à payer les anciens taux, 6, 5, 4 1/2, quitte à

émettre, à chaque échéance, de nouvelles débetures à 30 ans, au taux du marché à cette époque, sans jamais éteindre la dette.

Est-ce cela qu'il conseille? Il ne le dit nulle part.

D'un autre côté, lorsqu'il parle de la dette totale de la ville (page 77), il dit qu'avec le système maintenant établi de fonds d'amortissement et de rachats semi-annuels, on finira par éteindre environ \$3,000,000.

Mais ces \$3,000,000 ne peuvent s'éteindre qu'en continuant la conversion.

Il est donc pour la conversion. C'est à n'y rien comprendre. Il régit, en effet, dans tout ce rapport, tant d'incohérence, tant de contradictions, tant d'inexactitudes et d'erreurs volontaires, qu'il est clair qu'il ne voulait qu'une chose: prouver que tout avait été mal.

Il n'a réussi qu'à prouver que tous ses efforts ont été vains.

M. Robertson critique ainsi le 2% de prime donné pour le rachat de la balance des débetures échues le 1er juillet 1905. Il dit: "En outre, lorsqu'il était évident que la balance non convertie des 3ème et 4ème émissions sterling échéant le 1er juillet 1905 aurait à être payée à l'échéance, il me semble que des arrangements auraient dû être faits en temps pour y pourvoir, au lieu de payer à MM. Coates & Co. une prime de 2% pour fournir les fonds et leur donner une nouvelle émission de stock pour couvrir le montant à 93, ou un escompte de 7%." Même en supposant que 93 fût le meilleur prix qui pouvait être alors obtenu pour une nouvelle émission, la ville a, néanmoins, fait une perte de 2% sur \$70,300, soit \$6,842.53."

Mais, c'est exactement parce que l'échéance de 1905 approchait qu'il ne fallait pas cesser la conversion.

En mettant fin au contrat en 1900, par exemple, nous aurions eu immédiatement à nous préparer à payer, en 1905, une échéance se montant à \$266,000 (\$1,294,533), balance non rachetée à cette date.

Mais, prévoyant dès lors les difficultés auxquelles nous pourrions être en butte en 1905, si le contrat devait un jour être brisé, les conditions difficiles et désavantageuses qu'il nous faudrait peut-être subir alors, nous avons préféré continuer et renouveler, de temps à autre, un contrat qui nous donnait un bénéfice considérable chaque année, diminuer les primes, racheter autant de débetures que possible, et arriver à l'échéance avec une plus faible somme à payer, et de plus faibles risques à courir.

De fait, le montant de \$266,000 (\$1,294,533) en 1900 était réduit au 1er juillet 1905 à \$70,300 (\$343,100). Différence \$195,700 (\$957,433).

N'était-ce pas plus sage, plus prudent, et plus avantageux?

Dès le printemps de 1904, nous renouvelâmes, pour une dernière fois, le contrat avec MM. Coates, Tatson & Co., et après une longue correspondance—que M. Robertson a dû lire pourtant—, nous consentîmes à accorder une prime de 2% pour la balance des débetures échéant le 1er juillet 1905.

Et cela avec l'entente: 1° Qu'au 1er juillet 1905, MM. Coates déposeraient, à la "London & County Bank", le montant nécessaire pour payer toutes les débetures non rachetées, à mesure qu'elles seraient présentées à cette banque. 2° Qu'à chaque montant de débetures présenté et racheté, ces messieurs se rembourseraient de leur prêt avec du stock de 3 1/2 à 93, taux réel du contrat avec la cité.

En consentant à donner 2%, nous savions exactement ce que nous aurions à payer, et la conversion de la dette se continuait.

En mettant fin au contrat, il nous fallait trouver un autre prêteur qui se chargerait de déposer à la "London & County Bank" le montant nécessaire pour payer les débetures qui y seraient présentées le 1er juillet 1905, et accepter en paiement du stock 3 1/2 %.

A quelles conditions ce prêt aurait-il été fait?

Qu'aurions-nous obtenu pour notre 3 1/2 pour cent? Y avait-il un réel avantage, au moins un avantage très probable, qui justifiait la rupture du contrat et une tentative de faire mieux? N'y avait-il pas danger de faire du coup tomber notre stock plus bas que 93?

Toutes ces considérations furent alors soigneusement examinées et pesées, et nous acceptâmes les conditions de MM. Coates.

Je suis encore d'opinion que nous avons bien fait.

Dans vingt mois, au 1er juillet 1908, nous aurons une répétition exacte de cette transaction, sur une moindre échelle; nous aurons une nouvelle échéance de £38,200 (\$185,607.)

Il sera bientôt temps de s'y préparer, de chercher à obtenir de meilleures conditions; que l'on sonde le terrain, et l'on verra qu'il est plus facile de critiquer que de régler une position difficile.

Par le rapport même de M. Robertson, il est complètement prouvé que jusqu'à présent la conversion de la dette a été avantageuse à la cité.

Je n'hésite pas à déclarer que le quart (21 pour cent) qui reste à convertir donnera encore un bénéfice considérable, et qu'il est impossible qu'il y ait perte en prenant le taux réel que l'on peut réaliser

pour nos débetures. Je n'hésite pas à déclarer que cette transaction est une des meilleures que la cité ait faites, qu'il serait difficile, sinon impossible, de répéter une semblable transaction; et que si on laisse la réalité pour des avantages plus que problématiques, en cessant la conversion, on s'expose à des pertes et à des difficultés que l'on regrettera.

L'extinction d'une dette de trois millions d'ici à 55 ans mérite qu'on y réfléchisse sérieusement.

Maintenant, je le demande encore, que valaient toutes ces accusations de pertes énormes, de sommes mystérieusement disparues, de désastres financiers?... que valaient et que valent toutes ces accusations portées contre l'administration des douze dernières années, contre moi et contre les employés de mon département?

Je laisse à vous, Monsieur le Maire, aux membres du Conseil, et à tous les hommes honorables et justes, le soin et le devoir de décider.

REMARQUES. Toutes les autres accusations sont plutôt des critiques d'administration qu'autre chose.

Malgré la longueur de cette lettre, je crois devoir dire un mot de quelques-unes d'entre elles.

QUESTION DES SURPLUS. Cette question n'est pas très im-

portante en elle-même. Elle n'a donné lieu à tant de bruit que parce que l'on cherchait quelque part à déprécier quand même l'administration des douze dernières années. Il n'y a eu ni perte, ni montant de part, ni manipulation de chiffres, ni falsification de livres. Tout se résume à savoir si l'on doit mettre certains montants parmi les dépenses ordinaires ou parmi les dépenses extraordinaires.

Le seul montant réellement discuté est celui du Fonds d'Amortissement. Doit-on le considérer comme une dépense ordinaire ou comme une dépense extraordinaire? Voilà tout.

Nous avons toujours considéré le Fonds d'Amortissement comme une dépense à laquelle il faut sans doute absolument pourvoir, mais qui ne doit pas être mise au rang des dépenses ordinaires d'administration.

C'est une somme que l'on paie pour éteindre graduellement une dette. Il faut y pourvoir, mais c'est réellement une dépense extraordinaire. C'est exactement comme le propriétaire qui, pendant un certain nombre d'années, diminue tous les ans le montant d'une hypothèque. Il fait là une dépense extraordinaire, et non une dépense ordinaire, pour le maintien de sa maison.

Tel a été notre point de vue. On peut le discuter, le critiquer, mais pas un homme d'honneur n'osera dire qu'il y a manipulation, falsification, en agissant ainsi.

Une autre considération qui a

JOS. COTÉ 186--188 rue St-Paul, 119 rue St-André, Succursale: 179 rue St-Joseph Maison établie en 1887. Le plus grand établissement d'Articles de Fumeurs dans le Canada Spécialité: Le Tabac en feuilles. Phone 1272.

Extraordinary Rumour Amalgamated Distillers Co. The London Daily Bulletin... Scotch Whisky... Cet Espace est réservé pour... M. H. Beautey Marchand de Vins et Liqueurs 119, Bloc Coristine, Montréal

M. H. Beautey Marchand de Vins et Liqueurs

LES EAUX GAZEUSES DE Elz. Fortier & Cie 123 St-Dominique Sont les produits de ce genre. Les plus Pures, Les Meilleures, Les plus Recherches. Etablissement progressif.—Clientèle croissante.

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

TRAINS LAISSENT LA POINTE LEVIS

7.05 A.M. Arrive St-Hyacinthe... 1.00 P.M. Tous les jours... 6.35 P.M. Pour Portland et tous les endroits de la Nouvelle-Angleterre...

CHAR DOCTOIR POUR MONTREAL

Arrivant à 7.00 a.m. faisant raccordement avec l'International Limited, laissant à 8.00 a.m. pour Toronto et tous les endroits de l'Ouest...

Heures de départ de Québec, de bateau qu'ilto et pied de la rue St-Paul comme suit:

16.35 A.M., 12.30 MIDI, 16.05 P.M. (tous les jours excepté le dimanche)

Pour toutes informations, Map Horaire, etc. s'adresser à n'importe quel Agent du G.T.R. ou au BUREAU DES BILLETS DE LA VILLE

E. Roumilhac 48 et 50, Cote du Palais QUEBEC Vins, Spiritueux, Conserves Alimentaires, etc. Liqueurs et Fines Champagnes Lacaux. Cognac Goutry et Perle d'Or. Huiles d'Olive Bosc. Liqueurs Guillot. Spécialité de Vins Blancs et Rouges de Bordeaux et de Bourgogne.

Téléphone No. 327 Boswell & Brother Ltd BIÈRE et PORTER 90-118 rue St-Vallier, Qué.

Téléphone 833 Proteau & Carignan Brasseurs Bière et Porter de première qualité. 233-2 1 rue St-Paul, QUEBEC

GURNEY, MASSEY & Cie Limitee Manufacturiers de Fournaises et Poeles 387, rue St-Paul Montreal.

LA REGION DU LAC ST JEAN CANADA 20,000,000 acres d'excellentes terres à blé à 20° L'ACRE UN PAYS ABONDANT EN BON BOIS ET EN EXCELLENTE EAU A 190 MILLES Seulement d'un des plus beaux ports de mer de l'Amérique UN PAYS POUR LES INDUSTRIES DE TOUTES SORTES REMPLI DE POUVOIRS D'EAU BEAU CLIMAT et COMMUNICATIONS FACILES

bien aussi son importance, et qui nous a toujours engagés à mettre le Fonds d'Amortissement au compte des dépenses extraordinaires, c'est qu'il fallait donner aux Comités des Chemins, de l'Aqueduc, des Marchés, etc., un crédit suffisant pour leur permettre de faire face aux besoins les plus urgents.

En mettant le Fonds d'Amortissement parmi les crédits votés au commencement de l'année, il fallait de tout nécessité diminuer d'autant les crédits des différents comités et, avec des revenus réellement insuffisants à la disposition du Conseil, ces crédits devenaient dérisoires.

Il est vraiment amusant de voir (pages 18 et 19) le regret qu'il semble éprouver à faire cette admission, et les consciencieuses suggestions qu'il fait pour en diminuer l'effet.

LA DETTE DE LA CITÉ La dette de la cité était, au 30 avril 1906, de \$8,249,000. M. Robertson, on ne sait trop dans quel but, ni pour quelle raison, trouve moyen de la porter à \$9,019,000, en déduisant tous les taux d'intérêt à un taux uniforme de 3 1/2%.

COMPTABILITE M. Robertson parle de changements à faire dans notre système de comptabilité. Nous sommes d'accord sur ce point; c'est à peu près le seul.

LA REGION DU LAC ST JEAN CANADA 20,000,000 acres d'excellentes terres à blé à 20° L'ACRE UN PAYS ABONDANT EN BON BOIS ET EN EXCELLENTE EAU A 190 MILLES

LA DETTE DE LA CITÉ (suite) Et pour qu'il n'y ait pas de confusion, nous ne pouvons donner la valeur réelle des propriétés de la ville. Il faut, pour arriver à une valeur approximative, capitaliser la valeur annuelle établie dans nos livres par messieurs les Cotiseurs.

avec un peu de temps—un total qui est loin de donner une balance satisfaisante, puisque cette balance se compose de montants perdus, bons ou en danger.

CHARS ELECTRIQUES Citons M. Robertson: "Il est dit, dans le contrat avec la compagnie des Trainsways que la cité a le droit de vérifier le montant des recettes brutes sur lequel la cité a droit à un pourcentage. Ceci n'a jamais été fait."

LICENCES Monsieur Robertson se trompe du tout au tout lorsqu'il parle des licences et des montants non recouvrés (pages 78 et 80). Avec un peu d'attention, ou en demandant une explication, il aurait de suite compris l'inutilité de ses remarques.

VERIFICATEUR Monsieur Robertson se trompe également quand il parle de vérificateur. Il n'y a jamais eu de vérificateur.

LA DETTE DE LA CITÉ (suite) M. Robertson, on ne sait trop dans quel but, ni pour quelle raison, trouve moyen de la porter à \$9,019,000, en déduisant tous les taux d'intérêt à un taux uniforme de 3 1/2%.

HOTEL VICTORIA QUEBEC L'HOTEL le plus central pour le public voyageur, ainsi que pour les voyageurs de commerce avec salles d'échantillons. Situé au centre de la ville. Rues du Palais et St-Jean.

HOTEL VICTORIA QUEBEC L'HOTEL le plus central pour le public voyageur, ainsi que pour les voyageurs de commerce avec salles d'échantillons. Situé au centre de la ville. Rues du Palais et St-Jean.

THE Canadian Shoe Machinery Co., LTD. ERNEST CARON Directeur-Administrateur

Ernest Caron Directeur-Administrateur Fabrique de Machines à cheviller, à visser (Standard), "Sugger, Loose Nailer, Healer" et autres machines spéciales. 308, rue St-Joseph, St-Roch - QUEBEC. Prompte attention à toutes commandes et réparations. Phone 2335

avec un peu de temps—un total qui est loin de donner une balance satisfaisante, puisque cette balance se compose de montants perdus, bons ou en danger.

CHARS ELECTRIQUES Citons M. Robertson: "Il est dit, dans le contrat avec la compagnie des Trainsways que la cité a le droit de vérifier le montant des recettes brutes sur lequel la cité a droit à un pourcentage. Ceci n'a jamais été fait."

LICENCES Monsieur Robertson se trompe du tout au tout lorsqu'il parle des licences et des montants non recouvrés (pages 78 et 80). Avec un peu d'attention, ou en demandant une explication, il aurait de suite compris l'inutilité de ses remarques.

VERIFICATEUR Monsieur Robertson se trompe également quand il parle de vérificateur. Il n'y a jamais eu de vérificateur.

LA DETTE DE LA CITÉ La dette de la cité était, au 30 avril 1906, de \$8,249,000. M. Robertson, on ne sait trop dans quel but, ni pour quelle raison, trouve moyen de la porter à \$9,019,000, en déduisant tous les taux d'intérêt à un taux uniforme de 3 1/2%.

HOTEL VICTORIA QUEBEC L'HOTEL le plus central pour le public voyageur, ainsi que pour les voyageurs de commerce avec salles d'échantillons. Situé au centre de la ville. Rues du Palais et St-Jean.

HOTEL VICTORIA QUEBEC L'HOTEL le plus central pour le public voyageur, ainsi que pour les voyageurs de commerce avec salles d'échantillons. Situé au centre de la ville. Rues du Palais et St-Jean.

THE Canadian Shoe Machinery Co., LTD. ERNEST CARON Directeur-Administrateur

Ernest Caron Directeur-Administrateur Fabrique de Machines à cheviller, à visser (Standard), "Sugger, Loose Nailer, Healer" et autres machines spéciales. 308, rue St-Joseph, St-Roch - QUEBEC. Prompte attention à toutes commandes et réparations. Phone 2335

La Cie Vinicole de St-Hyacinthe SPÉCIALITES Porto, Sherry, Vin Raisin Pur, Vin Gingembre, Claret et Sauterne. J. ARTHUR COTE, 61, rue Desfossés, St-Roch.

Brasserie de Beauport ESSAYEZ SES CELEBRES MARQUES L'EXTRA STOCK ALE, LAGER PORTER, ROYAL STOUT. Et vous n'en voudrez pas d'autres

BIRCH'S BLACK BOTTLE SCOTCH WHISKY THE BLACK BOTTLE Manufacturés par des ouvriers compétents et portant l'étiquette de l'Union. Les seuls à Québec. Fumez-les une fois Vous n'en fumerez pas d'autres. Manufacture de Cigares Union QUEBEC

PRIMEROS 10 GOLD STAR 5 H.D. BARRY MR. CIGARES QUEBEC POSITIVEMENT, LES MEILLEURS CIGARES. 308, rue St-Joseph, St-Roch - QUEBEC. Phone 2335

### Honneur à qui de droit

Parmi ceux qui se sont distingués aux côtés de M. Latulippe dans la curieuse lutte municipale qui vient de se livrer dans le quartier Jacques-Cartier, il serait injuste de ne pas mentionner au premier rang M. le notaire Arthur E. Simard, M. Marc-Aurèle Lemieux, Peter French et Pierre Ledieu, avocats, MM. Charles et Joseph Leclerc, M. Théodore Leclerc, M. Laferté, fils du député de Drummond, M. Allard, fils du ministre de l'Agriculture, M. Mousseau Drapeau, etc.

M. French s'est particulièrement signalé par une rare éloquence, digne des plus hautes tribunes. Il a fait l'admiration générale.

Il faudrait aussi nommer à peu près tous les négociants et hommes d'affaires qui ont fait de St-Roch la fourmière commerciale de Québec.

Voilà ceux que l'on désigne comme le parti de la canaille, parce qu'ils n'ont pas cru à la sincérité du notaire Huard.

L'élection de Jacques-Cartier crée une situation intolérable : ce quartier se trouve représenté par un homme publiquement dénoncé pour faux serment.

Que les honnêtes gens respirent : ce doute scandaleux sera bientôt levé, car nous savons qu'un citoyen éminemment respectable, électeur du quartier, se propose de demander l'arrestation du notaire Huard, dès qu'il sera en état de vaquer aux affaires. Il faut à tout prix dissiper ce nuage.

### Entêtement et trahison

L'échevin Bedard se donne bien du mal pour essayer de faire avaler au comité des Industries son vote contre l'Armurerie Ross.

Il ne réussira pas. Le progrès industriel de Québec vaut plus que le petit amour-propre de quinze échevins qui ont mal voté.

Rien d'humiliant à reconnaître son erreur, surtout lorsqu'on peut s'excuser sur le manque de renseignements.

M. Bedard, en s'arc-boutant contre l'opinion publique, se montre toqué, obtus et têtu, rien de plus.

L'idée de déménager l'Armurerie Ross pour le simple plaisir d'éviter à quelques échevins la peine de virer de bord, est absurde et dangereuse. Le Dr Michel Fiset coûte déjà assez cher aux contribuables, avec les \$20,000 de son parc manqué, les \$4000 de son enquête ratée.

Si l'Armurerie démenageait, ce serait pour aller dans une ville plus hospitalière. On parle d'attirer les industries ; prend-on le bon moyen en faisant des misères à celles qu'on a ?

Il paraît que le Dr Fiset fait des siennes pour faire transporter l'Armurerie sur l'emplacement de son fameux parc à St-Sauveur. Il faudrait que la ville rachetât une seconde fois ces terrains, car M. Parent, on le sait, les a revendus.

Citoyens des quartiers Montcalm et St-Jean, ayez les yeux ouverts ; vous savez ce que cette industrie a fait pour le progrès de vos quartiers.

Si M. Bedard n'abandonne la position absurde qu'il a prise au comité des Industries, il y aura une grande assemblée de convoquée pour mettre ces traitres à l'ordre.

Notre excellent confrère du Soleil, lui qui ne se mêlait jamais d'affaires municipales, nous confond aujourd'hui par son audace. Il intervient carrément dans le débat pour tirer d'embarras les réformistes municipaux, et l'Événement l'accueille avec effusion et l'embrasse sur les deux joues.

Le Soleil nous permettra de lui dire que le remède qu'il propose est pire que le mal. On ne démenage pas une grande manufacture comme une malle de voyage. Qui paiera le terrain et la voiture de démenagement ? Veut-on allumer la guerre civile à coups de fusils Ross, soulever les quartiers l'un contre l'autre ? Une nouvelle cause de discorde est un pauvre moyen de conciliation.

Le comité spécial des amendements à la charte civique a siégé mardi soir à huis-clos.

Pourquoi ce mystère ? Depuis quand les comités municipaux sont-ils fermés à la presse.

Nous comptons que l'Événement, avec sa logique habituelle, va crier à la conspiration.

### Le rapport Robertson percé à jour

Enfin on a fait droit à notre demande : nous avons un rapport du trésorier Lafrance en réponse à celui du fameux Robertson. C'est un pas dans la bonne voie.

Le document porte la date du 8 novembre. A la dernière séance du Conseil, où il en a été donné lecture, le maire a fait remarquer que c'est à la demande de M. Lafrance lui-même que la production en a été remise après l'élection de Jacques-Cartier. M. Lafrance est en ce cas beaucoup plus délicat que ses accusateurs. Le Dr Fiset, lui, ne s'est pas gêné, pressentant la condamnation qui l'attend d'un de ces jours pour avoir infligé à la ville un gaspillage de près de \$4,000 ; il a fait le faufarou et crié bien fort, pour influencer les électeurs, qu'il y avait une différence de \$200,000 entre les chiffres du trésorier et ceux de l'auditeur Robertson.

Cette différence n'existe que dans l'imagination de filieux politiques comme le Dr. Fiset et le sénateur Landry, qui pour éblouir des adversaires et pour satisfaire leurs basses rancunes sont prêts à tout sacrifier, même le crédit de la ville.

C'est une simple question d'interprétation. Les \$200,000 sont là dans les deux cas ; elles ne sont pas sorties de la caisse, et la ville en a bel et bien bénéficié. C'est en changeant certains chiffres de colonne que l'expert Robertson arrive à un surplus de \$52,000 au lieu des \$207,000 du trésorier, pour les douze dernières années. Une colonne ou l'autre ne change rien au résultat total ; dans tous les cas, ce n'est pas à nous, Québécois, de torturer les chiffres et de leur donner le sens le moins favorable, simplement pour déprécier le crédit de la ville.

Au reste, M. Lafrance explique le détail de ces opérations avec une clarté lumineuse, dans tous les moindres détails.

La seule manipulation de chiffres est l'œuvre de l'expert Robertson. Son rapport ne mérite pas ce nom, puisqu'il contient des erreurs grossières, que ne signerait certainement pas M. McDougall. Nous nions à qui que ce soit le droit d'appeler ce salmigondis d'additions et de soustractions le "rapport des auditeurs," puisqu'il ne porte qu'une signature, et la moins respectable des deux ; personne à Québec ne voudrait faire à l'auditeur du Dominion l'injure de le traiter d'égal à l'assistant qu'on lui avait si mal choisi.

Demandez aux directeurs de banques s'ils accepteraient de leur auditeur un rapport entaché d'inexactitudes sur un point quelconque. La moindre erreur de faits frapperait du coup le document de nullité complète, puisqu'ils ne pourraient se fier aux énoncés qu'il contiendrait. Un travail de vérification qui demande lui-même à être vérifié est un non-sens aux yeux des hommes d'affaires.

L'échevin Fiset devrait être le premier à répudier l'auditeur Robertson, qui par une inconcevable maladresse a mis au jour une autre de ses illégalités. En effet, il est aujourd'hui révélé qu'en 1893 il a pris dans la caisse \$6,000 de plus qu'il n'y avait droit d'après le statut pour acheter les emplacements du fameux parc marqué du Dr Fiset. Que celui-ci ne cherche donc pas à passer sa fureur sur d'autres que son ami Robertson.

Si le maire Garneau pense comme l'expert Robertson que la ville est en déficit perpétuel, qu'elle est enterrée dans les dettes, comment compte-t-il persuader les capitalistes de lui prêter de l'argent à bonnes conditions ?

Cette seule considération montre qu'il faut en revenir au bon sens, et brûler sur la place publique le rapport Fiset-Robertson, qui n'est autre qu'un pamphlet diffamatoire contre le nom de Québec.

Ne serait-il pas juste que la Cité, après avoir publié en brochure le rapport Robertson, fit imprimer la réponse ?

Les citoyens ont autant le droit de connaître la vérité que l'erreur. La VIGIE a le texte de ce document en caractère ; nous offrons à la Corporation de le lui faire imprimer au prix coûtant du papier, de l'impression et du brochage.

La cause DeVarennes vs. la Cité de Québec sera entendue en Cour Supérieure lundi prochain.

### Réflexions d'un contribuable

Le maire Garneau avoua l'autre soir au conseil n'avoir pas rendu public la lettre du trésorier Lafrance à cause de l'élection du quartier Jacques-Cartier. Depuis le huit novembre, il avait en mains cette magistrale revendication des bienfaits de l'administration financière de M. Parent ; elle n'est rendue publique que le 30 novembre, le lendemain de l'élection ! Cela se passe de commentaire.

Quelle bouillie que ce rapport Robertson comparé à la lucide explication de M. le trésorier Lafrance ! Le maire est obligé d'admettre la parfaite bonne foi, l'honnêteté à toute épreuve de ce vieux serviteur de la cité. Cependant, nous verrons encore l'Événement, la Libre Parole, les Fiset, les Landry et les Huard publier des calomnies sur son compte.

Si la réplique irrésistible du Trésorier de la cité aux ineptes fadaïses du nommé Robertson avait été publiée trois jours plus tôt, M. Latulippe serait aujourd'hui échevin du quartier Jacques-Cartier ! La mauvaise foi des réformistes aurait éclaté au grand jour et les citoyens de cette division, complètement désabusés, auraient non seulement diminué, mais fait disparaître complètement la majorité obtenue l'hiver dernier par le notaire de M. Jinchereau.

La réforme a commis une bourde monumentale en cherchant à enrayer le progrès industriel de Québec. La Chambre de Commerce, le comité conjoint des Industries le lui ont fait savoir sans ambiguïté. Peut-être l'échevin Bedard va-t-il de nouveau changer d'idée à ce sujet, à moins que Michel Fiset ne lui fasse un signe, comme cela est arrivé dans l'affaire du règlement Huard !

Le quartier du Palais est bien représenté à l'Hôtel-de-Ville ! L'échevin Duquet, — celui qui n'a jamais pardonné à Bell de lui avoir subtilisé l'invention du téléphone — ne secoue sa somnolence que pour s'apercevoir qu'il n'y a plus rien devant le conseil. Il pousse alors le zèle jusqu'à proposer l'ajournement. C'est sa spécialité ; il n'a pas fait autre chose depuis février dernier. Il ne faut pas être injuste ; il a, il faut le dire, en sa qualité de président du comité des finances, augmenté les taxes d'un grand nombre de contribuables de son quartier. Avec cette augmentation de revenu, il pave la côte du Palais avec les promesses d'entrepreneurs qui s'engageaient à fournir gratuitement certains matériaux. Ce dont on ne voulait nulle part ailleurs, lui et l'échevin Messervey en étaient satisfaits. Et voilà que même ces promesses ne sont pas réalisées, et la rue du Palais attend toujours ses améliorations ! Peut-être le petit Messervey parviendra-t-il à s'occuper de la question quand il aura fini de faire la chasse aux chiffons et vieux papiers dans la rue St-Pierre et ailleurs ! En voilà un autre qui s'agit beaucoup pour faire peu de besogne !

A part d'augmenter les taxes dans le quartier du Palais, M. C. Duquet a daigné froncer ses sourcils olympiens dans le but d'exterminer les malheureux cochers de place qui osaient stationner non loin de son magasin, ce lieu sacré où il élabora ses plans gigantesques, où il prépare ses grands discours et où il ne se permet jamais de farder la valeur de ses marchandises — surtout quand il s'agit d'acheter un cadeau pour le maire de Québec — passé ou actuel. Hélas ! ce caprice de grand homme n'a pas été compris par ses collègues du conseil ; à la presque unanimité, ils lui ont fait savoir que, nonobstant sa grandeur et sa puissance, il était encore permis à de pauvres charretiers de pousser l'audace jusqu'à gagner leur vie dans un rayon de cent verges de son superbe entrepôt ! Voilà le record de M. Duquet pour les huit derniers mois !

En cherchant à atténuer l'effet de l'éloquente lettre du trésorier Lafrance, le maire Garneau s'est oublié jusqu'à parler latin. "Errare humanum est," s'est-il crié lorsqu'il s'est vu à bout d'argument pour défendre le galimatias pour lequel la cité a payé \$1,500 au nommé Robertson ! Nous attirons l'attention de l'Événement sur cette incartade impardonnable. Le latin ne devrait pas être de mise maintenant que la réforme règne à l'Hôtel-de-Ville !

A quand la prise de bec entre l'échevin Galipeault, ce blond adolescent, avec le suave Michel Fiset ? Ce dernier lui a décoché plus d'un trait dernièrement et l'Événement le trouve gelé depuis l'élection de Jacques-Cartier ! Est-ce pour aider les ambitions du docteur que le jeune Antonin propose l'élection du maire par le peuple ? Qui vivra verra.

### Le vice à la mode

La semaine prochaine, nous publierons un joli chapitre sur le Vice mode, dû à la plume alerte et vengeresse de notre collaborateur Alex. Villaudray, l'auteur de "Postalgie" et autres études sociologiques très goûtées de nos lecteurs.

Ce vice à la mode est le dernier progrès féministe, à Québec comme ailleurs. Il s'agit de la passion du jeu, à laquelle ces dames se livrent, avec toute la frénésie de leurs nerfs.

C'est devenu, paraît-il une véritable folie. On joue maintenant le jour comme la nuit. Le "poker" absorbe des existences faites pour bien autre chose ; il gâte la cuisine, abandonne le ménage aux domestiques, les enfants, petits et grands, aux servantes, les servantes elle-même à des tentations diverses, brise les liens de famille ; il n'y a plus ni père, ni mère, ni enfants, ni parents, ni amis même ; il n'y a plus que des gens qui font la partie. Hors de là, plus d'intimes.

Il y a déjà des lois contre le "gambling". Le notaire Huard ne pourrait-il faire un autre petit règlement de 7 heures.....du matin ?

A la semaine prochaine.

### Institut Canadien

Nous félicitons M. Dumoulin, le président de l'Institut, de l'heureuse idée qu'il a eue de faire entendre M. L. A. Moisan, l'un de nos jeunes industriels, dans une conférence publique.

M. Moisan nous a décrit l'Ouest canadien, qu'il a récemment visité, dans un style tout à fait classique, prouvant que les lettres font bon ménage avec le commerce. Belle prononciation, verbe clair, statistiques merveilleuses d'un progrès inouï, descriptions de villes bâties ou démenagées en un tour de main, tout cela relevé de phrases agréablement tournées et de conseils pratiques : rien n'a manqué pour soutenir l'intérêt du commencement à la fin.

En cette ère de grand progrès, les lettres ont tout à gagner à se mettre au service des causes utilitaires.

### Récital de piano à l'Auditorium

M. Alfred Laliberté, un jeune pianiste canadien revenu depuis peu du Conservatoire de Berlin, s'est fait entendre jeudi soir à l'Auditorium. M. Laliberté a donné expression à une pensée qui s'agitait confusément dans bien des esprits, sans pouvoir jusqu'ici se cristalliser en paroles articulées. C'est qu'en musique comme en littérature, le néologisme et le réalisme sont des développements inévitables de l'art. On n'exprime plus les sentiments avec les mêmes formules que du temps de Rossini et de Mozart. Nos oreilles demandent sans cesse des sonorités nouvelles ; elles ne se contentent plus de notre gamme diatonique, à tort dénommée naturelle. Les paroxysmes de la passion se moquent pas mal des règles tracées jusqu'ici. L'école allemande est sans contredit celle qui a inventé le plus de néologismes en musique. C'est là que M. Laliberté s'est formé, et il nous revient imprégné de théories nouvelles, dont il nous a donné une magnifique démonstration jeudi soir à l'Auditorium, particulièrement dans ces étonnantes variations de Liszt sur un motif de Bach, qui dans leur langage de stridentes dissonances disent si bien la tristesse, le deuil, les sanglots et le triomphe final de la résignation chrétienne sur la douleur humaine. Malheureusement, ce soir là, une tempête de neige avait interrompu presque complètement la circulation des rues ; le tramway avait dû suspendre son service, et les voitures de place étaient introuvables. Nous espérons que M. Laliberté nous reviendra dans une meilleure saison.

### Le Grand-Tronc à l'Exposition

On calcule que l'Exposition de Jamestown, qui se tiendra l'an prochain à Norfolk, Virginie, du 26 avril au 30 novembre, sera visitée par 8 ou 10 millions de personnes. La Compagnie du Grand-Tronc y aura son pavillon isolé, style cottage colonial, dans un des beaux endroits de l'Exposition, à proximité des grands palais. L'intérieur sera du style Elizabeth. De grands tableaux photographiques empliront les panneaux des murs, et les frises représenteront des sujets canadiens en peinture à l'huile. Une collection de spécimens de la faune canadienne et un spectacle cinématographique du parcours du chemin de fer, compléteront cette remarquable installation, superbe annonce pour le Canada.

### Changements proposés dans le Port de Québec

**GARE TERMINALE**  
On se procurera chez M. Antoine Langlois, Côte de la Montagne, pour la modique somme de 25c., une carte de première utilité pour tous ceux qui s'intéressent au progrès de la ville de Québec.

**Jean Drolet**  
BOUCHER DE LARD ET DE BŒUF  
No. 41, Marché Champlain  
QUÉBEC.  
Lard frais et salé,  
Beuf frais et salé,  
Jambon, Saucisson, Graisse,  
Beurre, Œufs,  
Viandes hachées, etc.

### Radnor

Eau par excellence  
Rafraîchissante et Hygiénique  
Recommandée par les médecins  
En vente chez les principaux détaillants de liqueurs

Jos. E. Vincent, Agent QUÉBEC

**TABAC ROSE QUEBEC**  
EST INOFFENSIF

### Cartes d'Affaires

Dr. L. J. Montreuil  
Ex-Elève des Hôpitaux de Paris et Berlin  
Spécialité : Maladies des yeux, Nez, Gorge et Oueilles  
No 91, RUE ST-JEAN  
Heures de consultations : A. M. 10 à 12 heures  
P. M. 1 à 4, et 7 à 8 heures.  
Tél. 1539.

L. T. Armand  
Horloger, Bijoutier et Opticien  
440, RUE ST-JOSEPH  
Tél. 2500

John I. Laroche  
Pharmacien  
733-735, RUE ST-VALLIER  
Tél. 2085.

**F. G. DROUIN**  
AVOCAT  
101, RUE ST-JOSEPH  
BUREAU DE JOUR ET NUIT  
TEL. 2510

Cimon & Sévigny  
AVOCATS  
81, RUE ST-PIERRE  
Hubert Cimon Albert Sévigny

**ARTHUR POULIOT & CIE.**  
Agents, Importateurs et Marchands.  
Spécialités : Peintures Anglaises et Américaines. Papier servant à la construction.  
105, Côte de la Montagne.  
QUÉBEC Téléphone 1486

TELEPHONE 2679  
**NAP. JACQUES**  
Magasin Spécial pour Hommes  
(Gents Furnishings)  
M. EUGÈNE CHARBET, tailleur de première classe, est attaché à la maison. — Ouvrage à prix très modérés.  
199, rue St-Joseph, Québec

Fumez et chiquez  
PETIT RUBIS.

**JOHN BEGG'S**  
SCOTCH  
D. MASSON & CIE, Seuls Agents, MONTREAL

**DEFI**  
Offert au monde entier  
Nous défions tout établissement, dans le monde entier, d'égalier notre **SODA WATER**, que nous offrons présentement au public ; c'est une excellente dilution pour le whisky ou le lait, et cela a pour effet de neutraliser l'action de l'acide lactique qui est dans le sang et qui cause le rhumatisme ou d'autres affections similaires, c'est un antidote pour la dyspepsie. Nous pouvons dire avec certitude que c'est le meilleur **SODA WATER** fait dans n'importe quelle partie du monde. Demandez-nous un échantillon, nous vous l'enverrons avec plaisir.  
**M. Timmons & Son,**  
86-92 Côte d'Abraham, Québec.

**F. X. DROLET**  
Ingénieur Mécanicien et Constructeur.  
Rue St-Joseph, QUÉBEC.  
Pompes à air et circulaires, Pompes à alimentation, Pompes à réservoir.  
SPÉCIALITÉS : Pompes pour aqueducs, Pompes à incendie, Pompes à bras.  
Notre outillage est des plus nouveaux et des plus perfectionnés.  
Nous nous occupons spécialement des travaux pour la marine.

Pour bien recevoir vos Amis  
Ayez toujours le  
SCOTCH WHISKY  
"MITCHELL'S"  
EN VENTE PARTOUT.  
En Gros chez Laporte, Martin & Cie, Ltée.  
MONTREAL

DEUX MARQUES  
QUI PRIMENT  
CHECK & 5  
LAURIER & 10  
GUARANTEED BY THE ROCK CITY CIGAR CO. LEVIG. CANADA  
**ARTHUR POULIOT & CIE.**  
Agents, Importateurs et Marchands.  
Spécialités : Peintures Anglaises et Américaines. Papier servant à la construction.  
105, Côte de la Montagne.  
QUÉBEC Téléphone 1486

**JOHN BEGG'S**  
SCOTCH  
D. MASSON & CIE, Seuls Agents, MONTREAL